



ANNEXE



NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 ET DE LA MODIFICATION DU BUDGET PRINCIPAL 2026

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de LA CHAPELLE-GAUTHIER ; elle est disponible sur son site internet.

PRÉAMBULE

Le Conseil municipal de la commune de La Chapelle-Gauthier a adopté le budget primitif 2026 lors de la séance du 30 avril et l'a transmis au contrôle de légalité le 05 mai. Il a adopté, lors de la même séance, la délibération de reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025.

Malgré les contrôles et validation des Budgets par le Trésor Public, le préfet de Seine et Marne a jugé opportun de saisir la Chambre Régionale des Comptes d'Ile de France au motif d'une apparente insincérité de la reprise anticipée des résultats et la présentation en déséquilibre réel des budgets annexes Eau et Assainissement.

La Chambre Régionale des Comptes a rendu son avis le 07 juillet 2026, qui constate que le budget primitif 2026 n'a pas été adopté en équilibre réel et formule des propositions de redressement.

Il est également signalé que dès lors que la Chambre Régionale des Comptes a été saisie et jusqu'au terme de la procédure, l'organe délibérant ne peut se prononcer en matière budgétaire.

Aussi, il convient de procéder aux opérations suivantes :

➤ **Budget principal :**

- Abrogation des délibérations relatives à l'adoption du CFU 2025 ;
- Vote de l'affectation des résultats de l'exercice 2025 ;
- Vote d'une décision modificative du Budget 2026 en tenant compte des propositions de la Chambre Régionale des Comptes.

BUDGET PRINCIPAL



I. LE COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Le Compte Financier Unique retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la collectivité au cours de l'exercice N-1. Il est obligatoire et peut être consulté sur simple demande à la Mairie aux heures d'ouverture. Il rapproche les prévisions inscrites au budget (Budget primitif + Décisions Budgétaires Modificatives) des réalisations effectives, en dépenses (mandats) et en recettes (titres). Il présente donc les résultats comptables de l'exercice et doit être soumis par le Maire au Conseil Municipal qui l'arrête définitivement par vote, avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos, cumulé avec le résultat antérieur reporté, est affecté en totalité par délibération prise par le Conseil Municipal suivant le vote du Compte Financier Unique.

Il se résume ainsi qu'il suit :

✓ **1 416 885,47 €** en dépenses de FONCTIONNEMENT
⇒ 77 % du budget prévisionnel.

✓ **1 296 650,96 €** en recettes de FONCTIONNEMENT
⇒ 71 % du budget prévisionnel.

Soit un **déficit** de
Fonctionnement de
-120 234,51 €

✓ **1 054 493,99 €** en dépenses d'INVESTISSEMENT
⇒ 29 % du budget prévisionnel.

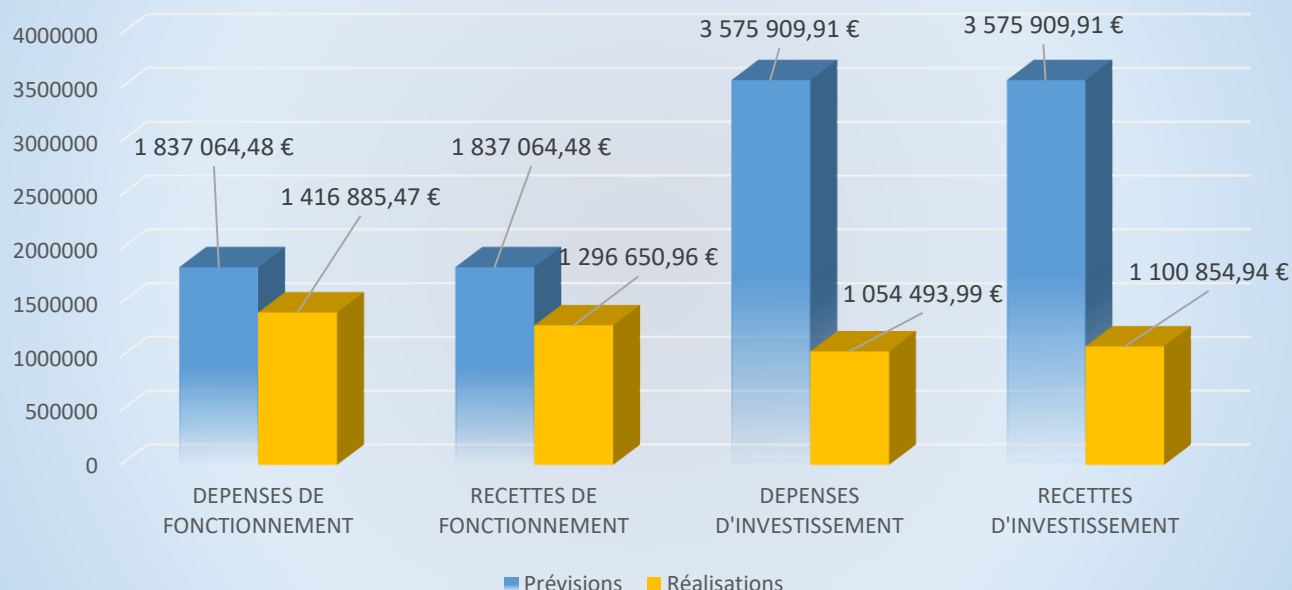
✓ **1 100 854,94 €** en recettes d'INVESTISSEMENT
⇒ 31 % du budget prévisionnel.

Soit un **excédent**
d'Investissement de
46 360,95 €

Bien que les recettes de Fonctionnement n'atteignent que 71% des prévisions, la section de Fonctionnement connaît un léger déficit de -120 234,51 € car les dépenses de Fonctionnement ont été maîtrisées et ne représentent que 77% des prévisions budgétaires initiales.

La section d'Investissement enregistre un excédent de 46 360,95 € avec des dépenses et des recettes bien en-deçà des prévisions budgétaires initiales.

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025



La section de **FONCTIONNEMENT** concerne les dépenses courantes et les recettes régulières de la collectivité.

- **Dépenses** : Les prévisions initiales étaient de 1 697 124,19 € mais ont été augmentées de 139 940,29 € par Décision Modificative et portées à 1 837 064,48 €. Toutefois, la collectivité n'a réellement dépensé que 1 416 885,47 €.
- **Recettes** : Les prévisions initiales étaient de 1 697 124,19 € mais ont été augmentées de 139 940,29 € par Décision Modificative et portées à 1 837 064,48 €. Les réalisations s'élèvent à 1 296 650,96 €.

Les recettes étant inférieures aux dépenses, la section de Fonctionnement enregistre un déficit de **-120 234,51 €**.

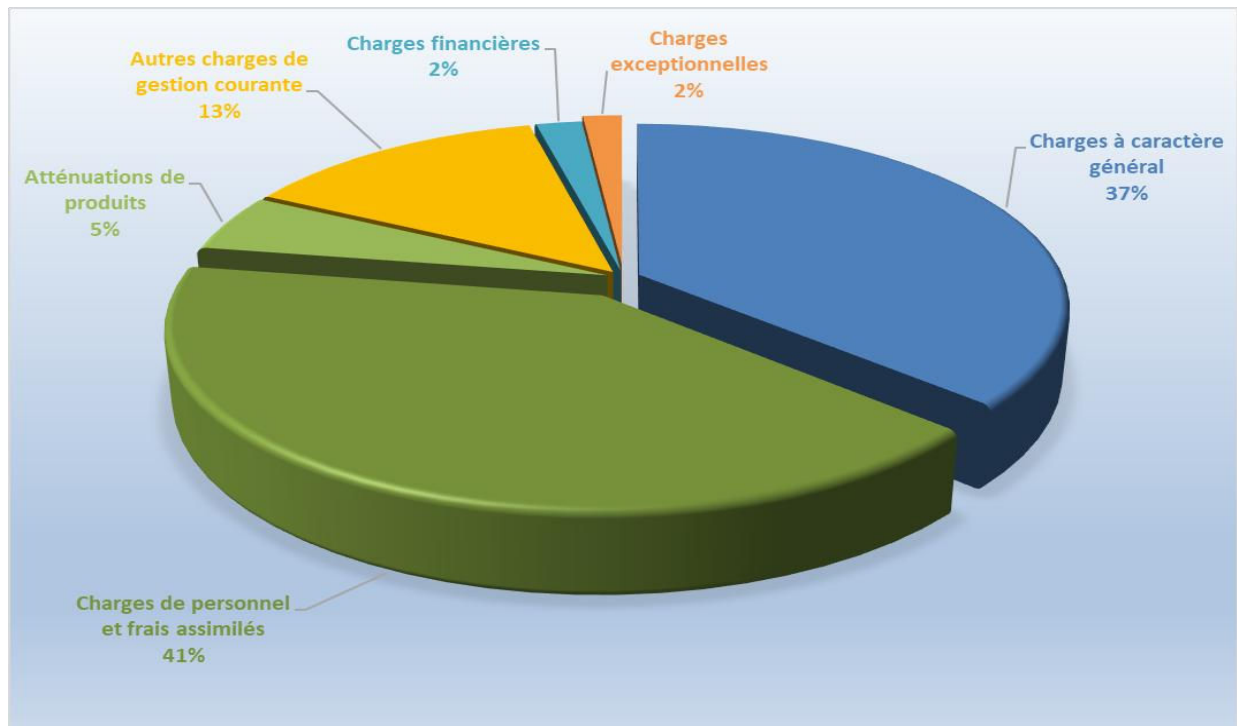
La section d'**INVESTISSEMENT** retrace les projets à long terme, l'achat d'équipements ou les travaux d'infrastructure.

- **Dépenses** : Les prévisions initiales étaient de 3 575 909,91 € mais ont été réduites de 1 731 483,82 € par Décision Modificative pour atteindre 1 844 426,09 €. Seuls 1 054 493,99 € ont été réellement dépensés.
- **Recettes** : Les prévisions initiales s'élevaient à 3 575 909,91 € mais ont été réduites de 222 882,79 € par Décision Modificative pour atteindre 3 353 027,12 €. Les recettes effectivement perçues s'élèvent à 1 100 854,94 €.

Cette section affiche un excédent de clôture annuel de **46 360,95 €**.

1. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2025

Les principales dépenses de fonctionnement se répartissent ainsi qu'il suit :



Les dépenses de fonctionnement se concentrent majoritairement sur deux postes principaux qui représentent à eux seuls 78 % du total :

- **Charges de personnel et frais assimilés (41 %)** : C'est le premier poste de dépense, ce qui est classique pour une collectivité locale où les services publics reposent fortement sur l'humain.
- **Charges à caractère général (37 %)** : Deuxième poste le plus important, regroupant les dépenses du quotidien (fluides, contrats de prestation, fournitures, entretien, etc.).

Le reste du budget (22 %) se divise en 4 catégories :

- Autres charges de gestion courante : 13 %
- Atténuations de produits : 5 %
- Charges financières : 2 % (intérêts de la dette)
- Charges exceptionnelles : 2 %

La faible part des charges financières (2 %) indique que le poids direct des intérêts des emprunts est ici très limité dans les dépenses de fonctionnement courantes.

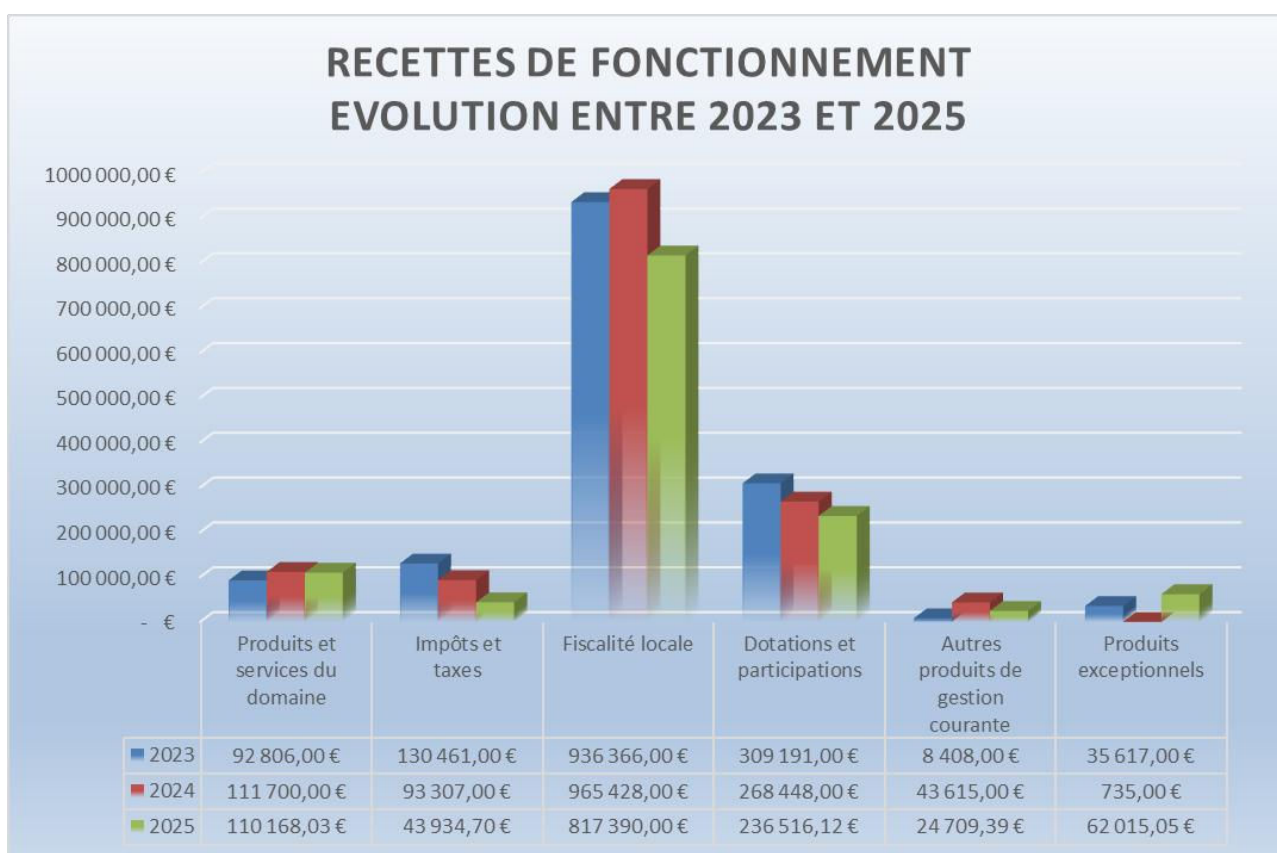
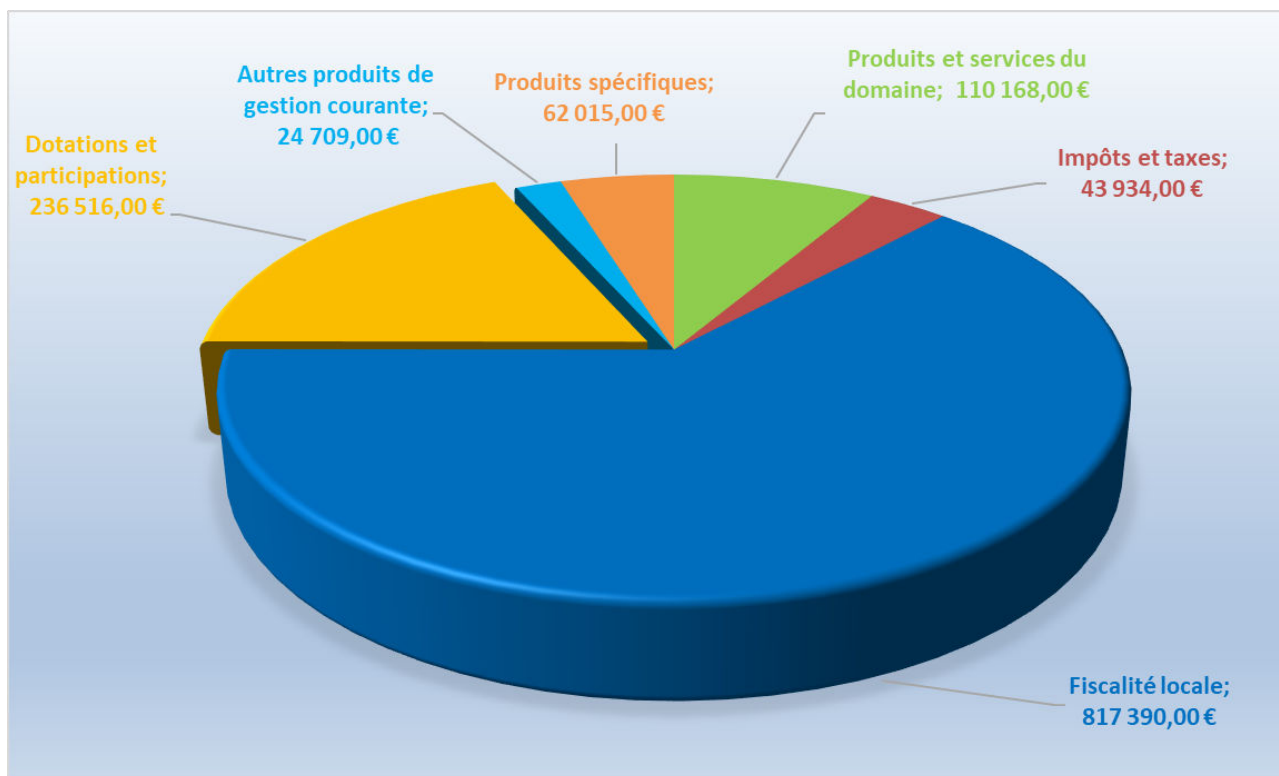
Dépenses de Fonctionnement Evolution entre 2023 et 2025



- **011- Les charges à caractère général** s'élèvent à **501 806 €**, soit une hausse de 15 % par rapport à 2024. Elles regroupent les achats de petit matériel, l'entretien et les réparations, les fluides (eau, électricité, gaz...), les fournitures, les assurances... Le poste de dépenses le plus important est l'électricité qui passe de 71 580 € en 2024 à 77 034 € en 2025.
- **012 - Les charges de personnel** s'élèvent à **558 234 €**, soit une baisse de -4 % par rapport à 2024. Elles comprennent les salaires des agents communaux et les charges sociales.
 - Les salaires du personnel titulaire se chiffrent à 294 235 € et restent relativement stables (291 320 € en 2024).
 - Les salaires du personnel non titulaire se chiffrent à 82 068 € et sont au même niveau qu'en 2024.
 - Le recours à du personnel extérieur a été limité puisqu'il passe de 20 357 € en 2024 à 11 688 € en 2025.
 - Les charges sociales représentent un coût de 170 243 € en 2025 contre 184 549 € en 2024.
- **014 – Atténuations de produits**, se chiffrent à **70 051 €** et enregistrent une baisse de -10% par rapport à 2024. Elles correspondent à l'attribution de compensation versée à la CCBN.
- **65 - Les charges de gestion courante** s'élèvent à **184 807 €** et sont quasiment stables. Elles concernent les subventions versées, les indemnités des élus et les contributions à divers organismes (SDESM, Service incendie...).
- **66 - Les charges financières** s'élèvent à **27 505 €**, une baisse de -13 % par rapport à 2024. On y retrouve les intérêts des emprunts.

2. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2025

Les principales recettes de fonctionnement se répartissent ainsi qu'il suit :



Les recettes de fonctionnement se concentrent majoritairement sur deux postes principaux qui représentent à eux seuls 81 % du total :

- **731 - La fiscalité locale (63%)** connaît une diminution importante en passant de 965 428€ en 2024 à **817 390€** en 2025. Les produits issus de la fiscalité directe locale regroupent les Taxes sur le Foncier Bâti, Taxes sur le Foncier Non Bâti, Taxes Additionnelle à la Taxe sur le Foncier Bâti, Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources dans les finances des communes, la Taxe sur les pylônes électriques.
- **74 - Les dotations et participations (18%)** ne sont pas épargnés par la baisse des recettes : **236 516 €** en 2025 contre 268 448 € en 2024.

Le reste du budget (19 %) se divise en 3 catégories :

- **70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses (9%)**, ces recettes sont stables entre 2024 et 2025 : **110 168 €**. Elles concernent notamment les redevances et droits des services périscolaires et le remboursement de frais par la CCBN ;
- **73 - Les impôts et taxes (3%)** enregistrent une forte baisse, **43 934 €** en 2025 contre 93 308 € en 2024. Les impôts comprennent le Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales, le Fonds départemental des droits de mutation à titre onéreux pour les communes de – de 5 000 habitants.
- **77 - Les produits spécifiques (5%)** concernent des annulations de mandats, des produits exceptionnels sur opérations de gestion, des produits exceptionnels divers.
- **75 - Les autres produits de gestion courante (2%)** concernent des annulations de mandats, des produits exceptionnels sur opérations de gestion, des produits exceptionnels divers.

2a. LA FISCALITE DIRECTE LOCALE 2025

Les communes votent les taux applicables aux bases d'impositions prévisionnelles notifiées par la Direction Générale des Finances Publiques.

Les taux appliqués par la commune en 2024, sont maintenus en 2025.

	Taux votés en 2023	Taux votés en 2024	Taux votés en 2025	Produits de la fiscalité attendu en 2025
Taxe sur le Foncier Bâti	47,82%	47,82%	47,82%	588 186,00 €
Taxe sur le Foncier Non Bâti	94,10%	94,10%	94,10%	85 537,00 €
Taxe d'habitation	30,47%	30,47%	30,47%	11 000,00 €
Taxe sur les pylônes				38 777,00 €
Allocations compensatrices				7 080,00 €
Effet du coefficient correcteur				271 470,00 €
				1 002 050,00 €

Le montant total de la fiscalité effectivement perçue a été de **784 760 €**, ce qui représente un manque à gagner de 217 290 €.

2b. LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT 2025

La Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F) représente la participation de l'Etat au fonctionnement des collectivités territoriales. Elle constitue une ressource libre d'emploi pour les communes et les groupements à fiscalité propre.

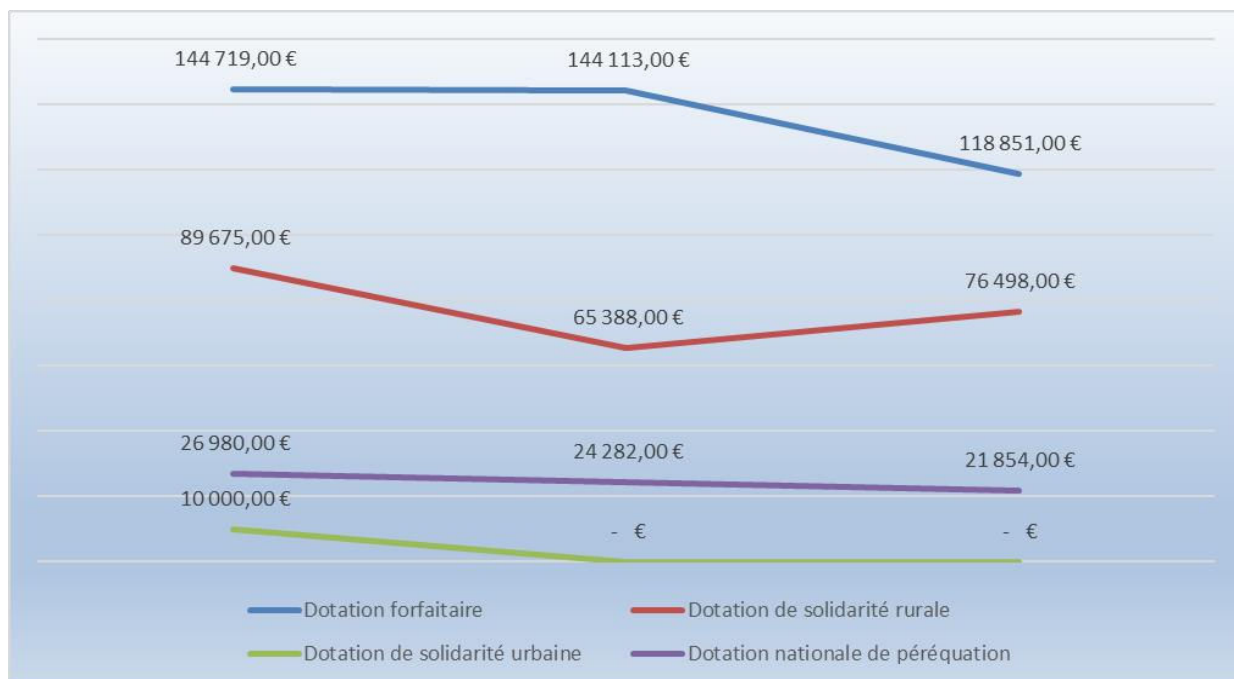
Pour 2025, la D.G.F attribuée à la commune de La Chapelle-Gauthier se répartit ainsi qu'il suit :

Dotation forfaitaire	Dotations de solidarité rurale	Dotation nationale de péréquation	D.G.F 2025
118 851,00 €	76 498,00 €	21 854,00 €	217 203,00 €

La part forfaitaire : elle vise à assurer aux collectivités des ressources stables et prévisibles d'une année sur l'autre. Elle est calculée en fonction de critères physiques et démographiques, comme la population de la collectivité.

La part de péréquation : Elle met en œuvre la solidarité nationale en attribuant des fonds supplémentaires aux collectivités les plus défavorisées ou à celles qui font face à des charges importantes sans avoir de ressources fiscales suffisantes (communes rurales avec la DSR, communes urbaines avec la DSU...).

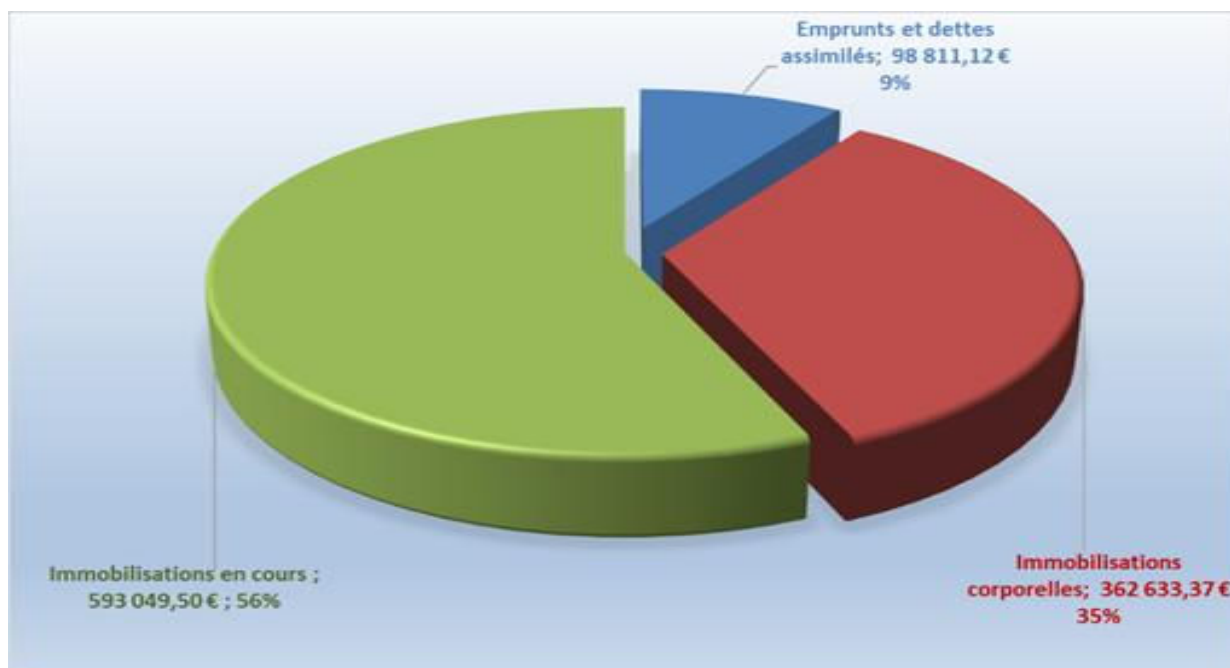
ÉVOLUTION DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT SUR 3 ANS



Les indicateurs montrent que la commune a connu une légère diminution de sa population ces dernières années. En effet, le calcul de la Dotation forfaitaire (*courbe bleue*) et de la Dotation nationale de péréquation (*courbe violette*) dépend fortement de la « population DGF ». Une baisse démographique entraîne automatiquement une baisse mécanique de ces enveloppes.

3. LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2025

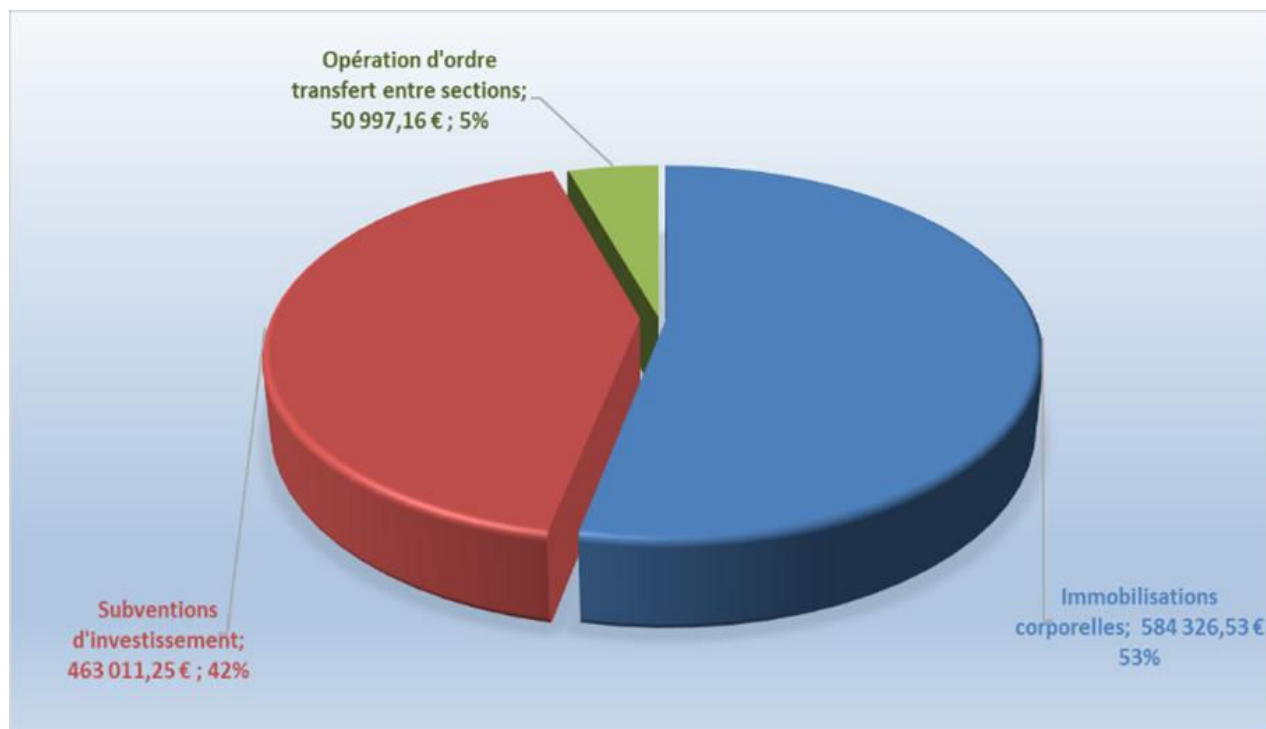
Cette section a été corrigée par Décision Modificative pour passer de 3 575 909,91 € à 1 844 426,09 €. Les principales dépenses d'investissement se répartissent ainsi qu'il suit :



- **23 - Immobilisations en cours (56 %)** : C'est le premier poste de dépenses en investissement. Les prévisions budgétaires étaient de 1 463 889,93 € mais seuls 593 049,50 € ont été mandatés sur 2025 pour les travaux de restauration du Château (*Restes-à-Réaliser* = 250 000,00 €).
 - **21 - Immobilisations corporelles (35 %)** : Deuxième poste le plus important, les prévisions budgétaires étaient de 945 330,93 € mais seuls 362 633,37 € ont été mandatés (*Restes-à-Réaliser* = 171 154,80 €).
- Les dépenses concernent principalement les opérations suivantes :
- Voiries :
 - Rue Grande = 26 294,48 €
 - Rues de Villefermoy et du Grippon = 203 576,84 €
(*Restes à réaliser* = 41 279,62 €).
 - Bâtiments :
 - Salle des fêtes = 21 553 €
(*Restes à réaliser* = 49 744,80€) ;
 - Autres installations :
 - Système de vidéoprotection urbain = 98 652,01 €
(*Restes à réaliser* = 78 358,85 €)...
- **16 - Emprunts et dettes assimilées (9%)** : 98 811,12 €, c'est le montant du remboursement en capital des emprunts en cours.

4. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2025

Les principales recettes d'investissement se répartissent ainsi qu'il suit :



- **10 - Immobilisations corporelles (53 %)** : C'est le premier poste de recettes en investissement qui correspond aux crédits suivants :
 - Affectation du Résultat de l'année précédente = 383 528,17 € ;
 - Versement du FCTVA = 199 833,21 € ;
 - Versement de la Taxe d'Aménagement = 965,15€.
- **13 - Subventions d'investissement (42 %)** : Deuxième poste le plus important, regroupant :
 - Subventions du Département = 291 226,97 € ;
 - Subventions de l'Etat = 69 404,90 € ;
 - Subventions de la Région = 102 379,38 €
- **Opérations d'ordre de transfert entre sections (5 %)** : Virement de 50 997,16 € de la section de Fonctionnement vers la section d'Investissement.

II. L'AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025

Après constatation du résultat de fonctionnement, l'assemblée délibérante peut affecter ce résultat en tout ou partie :

- soit au financement de la section d'investissement ;
- soit au financement de la section de fonctionnement.

Le résultat doit être affecté en priorité :

- à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur
(*Report à nouveau débiteur*) ;
- à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement
(*Compte 1068*).

Toutefois, lorsque le Compte Financier Unique ne fait pas ressortir de besoin de financement en section d'investissement, le résultat de la section de fonctionnement est repris à cette section sauf si le Conseil en décide autrement.

Trois cas de figure peuvent donc se rencontrer :

- Le résultat cumulé est déficitaire ⇒ Dans ce cas, par définition, il n'y a pas d'affectation. Le résultat est seulement reporté, au budget, sur la ligne codifiée 002 « Résultat de fonctionnement reporté ».
- Le résultat cumulé est excédentaire et il y a un besoin de financement ⇒ Dans ce cas, il y a une affectation obligatoire à la couverture du besoin de financement (*compte 1068*).

Pour le surplus, elle décide de son affectation entre :

- le maintien en section de fonctionnement ;
 - une dotation complémentaire en section d'investissement (*compte 1068*).
- Le résultat cumulé est excédentaire et il n'y a pas de besoin de financement ⇒ Dans ce cas, le report en section de fonctionnement est automatique, sauf volonté contraire de l'assemblée délibérante.



Résultat cumulé 2025 de la section de FONCTIONNEMENT

Solde au 01/01/2025	Recettes	Dépenses	Solde au 31/12/2025
0.00 €	1 296 650.96 €	1 416 885.47 €	- 120 234.51 €

Résultat cumulé 2025 de la section d'INVESTISSEMENT

Solde au 01/01/2025	Recettes	Dépenses	Solde au 31/12/2025
-202 099.35 €	1 100 854.94 €	1 054 493.99 €	- 155 738.40 €

⇒ Le résultat cumulé 2025 de la section de FONCTIONNEMENT étant déficitaire,
il n'y a pas lieu d'affecter le résultat.

III. RECTIFICATION DU BUDGET PRIMITIF 2026



Le 30 avril 2026, le Conseil municipal de la commune de La Chapelle-Gauthier a adopté le budget primitif 2026 avec une reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025. Il convient de régulariser le Budget Primitif 2026 en tenant compte des résultats définitifs.

En outre, afin de se conformer aux recommandations émises par la Chambre Régionale des Comptes, il est nécessaire de réaliser les opérations listées ci-dessous.

En section de Fonctionnement :

- Le résultat définitif de 2025 est déficitaire de **- 120 234,51 €**.
N'étant pas déficitaire de - 111 620,34 € comme envisagé, il doit faire l'objet d'une régularisation.
- Faute de justificatifs suffisants, les recettes inscrites au chapitre 77 « Produits spécifiques » à hauteur de 101 803,15 € doivent être abaissées à 6 076,00 €.
- Au vu de l'état des emprunts à échoir au cours de l'exercice, le montant des intérêts à prévoir au chapitre 66 s'établit à 25 211,08 € et non 54 211,08 €.

En section d'Investissement :

- Le résultat définitif de 2025 est déficitaire de **- 155 738,40 €**.
N'étant pas déficitaire de - 134 666,26 € comme envisagé, il doit faire l'objet d'une régularisation.
- Au vu de l'état des emprunts à échoir au cours de l'exercice, le montant du capital à rembourser à prévoir au chapitre 16 s'établit à 99 116,96 € et non 102 116,96 €.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Reprise anticipée des résultats 2025	- 111 620,34 €	- 134 666,80 €
Dépenses et recettes prévisionnelles	1 669 885,47 €	995 438,02 €
Résultats 2025 définitifs	- 120 234,51 €	- 155 738,40 €
Dépenses et recettes corrigées	1 574 176,08 €	993 804,38 €

1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1a. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2026

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les rémunérations du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

**Après décisions modificatives, les dépenses de fonctionnement 2026
passent de 1 669 903,15 € à 1 574 176,08 €.**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Chapitres	Libellés	BP 2025 + DM	CFU 2025	BP 2026	DM 2026
011	Charges à caractère général *	536 577,56 €	501 805,94 €	540 270,00 €	376 345,51 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	672 500,00 €	558 234,32 €	590 500,00 €	590 500,00 €
014	Atténuations de produits	108 589,00 €	70 051,28 €	82 000,00 €	82 000,00 €
022	Dépenses imprévues				
65	Autres charges de gestion courante	396 298,73 €	184 806,79 €	204 327,50 €	204 327,50 €
	657363 - Subvention Budget Annexe Eau *				118 583,25 €
66	Charges financières	31 000,00 €	27 505,17 €	54 211,08 €	25 211,08 €
67	Charges exceptionnelles	34 000,00 €	23 484,81 €	30 000,00 €	0,00 €
68	Dotations aux amortissements et provisions				
Total des DEPENSES REELLES		1 778 965,29 €	1 365 888,31 €	1 501 308,58 €	1 396 967,34 €
023	Virement à la section investissement				
042	Opération d'ordre transfert entre sections	58 099,19 €	50 997,16 €	56 974,23 €	56 974,23 €
043	Opération d'ordre intérieur de la section				
Total des DEPENSES D'ORDRE		58 099,19 €	50 997,16 €	56 974,23 €	56 974,23 €
D 002	Résultat reporté			111 620,34 €	120 234,51 €
Total des DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 837 064,48 €	1 416 885,47 €	1 669 903,15 €	1 574 176,08 €

* Le chapitre 65 est abondé de 118 583,25 € afin de permettre le versement d'une subvention d'équilibre du Budget Principal vers le Budget Annexe de l'Eau.

Chapitre 011 - Charges à caractère général = 376 345,51 €

Le montant prévisionnel des dépenses à caractère général est revu à la baisse.
(Il passe de 540 270,00 € à 376 345,51 €, soit une réduction de - 163 924,49 €).

Les principaux postes de dépenses :

Général (Entretien des bâtiments, voirie, télécommunications, assurances...)	150 000,00 €
Energies (Eau, électricité, chauffage...)	80 500,00 €
Contrats et prestations de services (restauration scolaire, entretien des locaux...)	100 000,00 €
Fournitures diverses (combustibles, carburant, petits équipements, scolaires...)	41 500,00 €
	372 000,00 €

Chapitre 012 - Charges du personnel = 590 500,00 €

Le montant prévisionnel des dépenses du personnel est maintenu, il représente **39%** des dépenses réelles de fonctionnement.

Les principaux postes de dépenses :

Rémunération du personnel titulaire	300 000,00 €	51%
Rémunération du personnel non titulaire	95 000,00 €	16%
Charges de sécurité sociale et de prévoyance	163 000,00 €	28%
Autres personnel extérieur	13 000,00 €	22%
Impôts, taxes et versement sur rémunérations (Centre de Gestion...)	14 000,00 €	24%
	585 000,00 €	

Le personnel compte 17 agents dont :

- ✓ 6 agents titulaires à temps complet,
- ✓ 4 agents titulaires à temps non complet,
- ✓ 2 agents non titulaires à temps complet,
- ✓ 5 agents non titulaires à temps non complet.



Répartition des agents par filière et catégorie

Catégorie	Administrative	Animation	Technique	Médico-sociale
A	1 Attaché Territorial			
B	1 Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe			
C	2 Adjoints Administratifs	4 Adjoints d'Animation	8 Adjoints Techniques	1 ATSEM

Répartition des agents par service

Administratif	Entretien / Périscolaire	Technique
1 agent non titulaire à temps complet	1 agent titulaire à temps complet	3 agents titulaires à temps complet
2 agents non titulaires à temps non complet	4 agents titulaires à temps non complet	Sécurité
	1 agent non titulaire à temps complet	1 agent titulaire à temps complet
	4 agents non titulaire à temps non complet	

Chapitre 014 - Atténuations des produits = 82 000,00 €

Le montant prévisionnel est maintenu.

Concerne le reversement du FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources).

La somme est perçue avec les contributions et est reversée.

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante = 322 910,75 €

Le montant prévisionnel est revalorisé de 118 583,25 € de façon à verser une subvention d'équilibre du Budget Principal vers le Budget Annexe de l'Eau.

Concerne les indemnités des maires et adjoints, les contributions à divers organismes (SDIS, C.C.B.N, SDESM...) et les subventions.

Chapitre 66 - Charges financières = 25 211,08 €

Concerne le remboursement des intérêts des emprunts uniquement.

Ce montant est revu à la baisse au vu de l'échéancier de l'année en cours.

(Il passe de 54 211,08 € à 25 211,08 €, soit une réduction de - 29 000,00 €).

1b. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2026

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

**Après décisions modificatives, les recettes de fonctionnement 2026
passent de 1 669 903,15 € à 1 574 176,08 €.**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
Chapitres	Libellés	BP 2025 + DM	CFU 2025	BP 2026	DM 2026
013	Atténuations de charges	17 514,11 €	1 917,67 €	1 900,00 €	1 900,00 €
70	Produits et services du domaine	257 098,08 €	110 168,03 €	216 200,00 €	216 200,00 €
73	Impôts et taxes	93 000,00 €	43 934,70 €	1 055 000,00 €	1 055 000,00 €
731	Fiscalité locale	1 042 827,00 €	817 390,00 €		
74	Dotations et participations	230 685,00 €	236 516,12 €	263 000,00 €	263 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	54 000,00 €	24 709,39 €	32 000,00 €	32 000,00 €
76	Produits financiers				
77	Produits exceptionnels	2 000,00 €	62 015,05 €	101 803,15 €	6 076,08 €
78	Reprises sur amortissements				
Total des RECETTES REELLES		1 697 124,19 €	1 296 650,96 €	1 669 903,15 €	1 574 176,08 €
042	Opération d'ordre transfert entre sections				
043	Opération d'ordre intérieur de la section				
Total des RECETTES D'ORDRE		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R 002	Résultat reporté	139 940,29 €	139 940,29 €		
Total des RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 837 064,48 €	1 436 591,25 €	1 669 903,15 €	1 574 176,08 €

Chapitre 013 - Atténuations de charges = 1 900,00 €

Le montant prévisionnel est maintenu.

Il s'agit des remboursements de salaires et charges des agents en arrêt maladie.

Chapitre 70 - Vente de produits, prestations de service = 216 200,00 €

Le montant prévisionnel est maintenu.

Il s'agit des recettes issues des repas facturés aux familles, du remboursement des charges liées au périscolaire par la Communauté de Communes de la Brie Nangissienne (116 000 € attendues cette année car les charges entre 2023 et 2025 n'ont pas été titrées).

Chapitre 73 - Impôts et taxes = 1 055 000,00 €

Le montant prévisionnel est maintenu.

Sont compris : les impôts locaux (940 664,00€), la taxe Pylône (38 775,00 €), le Fonds National de Garantie des Ressources Individuelles, l'attribution de compensation de la Communauté de Communes de la Brie Nangissienne, les fonds de péréquation des ressources communales...

Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations = 263 000,00 €

Le montant prévisionnel est maintenu.

Les Dotations Globales de Fonctionnement notifiées par l'Etat s'élèvent à 203 283 €.

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante = 32 000,00 €

Le montant prévisionnel est maintenu.

Il s'agit du remboursement de salaires par l'assurance du personnel, des revenus issus de la location des salles communales...

Chapitre 77 – Produits exceptionnels = 6 076,08 €

Le montant prévisionnel est largement revu à la baisse faute de justificatifs permettant le maintien des 101 803,15 € prévus.

Y sont inscrits les annulations de mandat, remboursements en cas de trop-perçus....

2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

2a. LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2026

Après décisions modificatives, les dépenses d'investissement 2026 passent de 995 438,02 € à 993 204,38 €.

Après correction du solde d'exécution anticipé de 2025 dont le déficit se chiffre à -155 738,16 € et non à -134 666,26 € comme indiqué initialement.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
Chapitres	Libellés	BP 2025 + DM	CFU 2025	BP 2026	BS 2026
10	Dotations, Fonds divers et réserves				
16	Emprunts et dettes assimilés	920 454,63 €	98 811,12 €	102 116,96 €	99 116,96 €
20	Immobilisations incorporelles	44 136,00 €			
204	Subventions d'équipements versés				
21	Immobilisations corporelles	945 330,93 €	362 633,37 €	235 000,00 €	235 000,00 €
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours	1 463 889,00 €	593 049,50 €	80 000,00 €	60 294,22 €
Total des DEPENSES REELLES		3 373 810,56 €	1 054 493,99 €	417 116,96 €	394 411,18 €
040	Opération d'ordre transfert entre sections				
041	Opérations patrimoniales				
Total des DEPENSES D'ORDRE		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Restes à réaliser N-1			443 654,80 €	443 654,80 €
D 001	Solde d'exécution négatif reporté	202 099,35 €	202 099,35 €	134 666,26 €	155 738,40 €
Total des DEPENSES D'INVESTISSEMENT		3 575 909,91 €	1 256 593,34 €	995 438,02 €	993 804,38 €

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées = 99 116,96 €

C'est le montant du remboursement en capital des emprunts en cours.
Le montant est corrigé et passe de 102 116,96 € à 99 116,96 €.

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles = 235 000,00 €

Le montant prévisionnel est maintenu.

Chapitre 23 – Immobilisations en cours = 60 294,22 €

Le montant est corrigé et passe de 80 000,00 € à 60 294,22 €.

Les restes à réaliser = 443 654,80 €

Le montant prévisionnel est maintenu.

2b. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2026

Après décisions modificatives, les dépenses d'investissement 2026
passent de 995 438,02 € à 993 204,38 €.

Après correction du solde d'exécution anticipé de 2025 dont le déficit se chiffre à -155 738,16 € et non à -134 666,26 € comme indiqué initialement.

RECETTES D'INVESTISSEMENT					
Chapitres	Libellés	BP 2025 + DM	CFU 2025	BP 2026	BS 2026
10	Immobilisations corporelles	172 551,19 €	584 326,53 €	449 963,79 €	449 963,79 €
1068	Excédent de fonctionnement	383 528,17 €			
13	Subventions d'investissement	2 063 791,58 €	463 011,25 €	383 500,00 €	383 500,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	867 939,78 €	2 520,00 €	5 000,00 €	3 366,36 €
19	Neutralisations et régularisations d'opérations				
20	Immobilisations incorporelles	30 000,00 €	0,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
204	Subventions d'équipements versés				
21	Immobilisations corporelles				
Total des RECETTES REELLES		3 517 810,72 €	1 049 857,78 €	868 463,79 €	866 830,15 €
021	Virement de la section de Fonctionnement			0,00 €	
024	Recettes des cessions d'immobilisation			0,00 €	
040	Opération d'ordre transfert entre sections	58 099,19 €	50 997,16 €	56 974,23 €	56 974,23 €
041	Opérations patrimoniales				
Total des RECETTES D'ORDRE		58 099,19 €	50 997,16 €	56 974,23 €	56 974,23 €
	Restes à réaliser N-1			70 000,00 €	70 000,00 €
R 001	Solde d'exécution positif reporté				
Total des RECETTES D'INVESTISSEMENT		3 575 909,91 €	1 100 854,94 €	995 438,02 €	993 804,38 €

Chapitre 10 – Immobilisations corporelles = 449 963,79 €

Le montant prévisionnel est maintenu.

Chapitre 13 – Subventions d'investissement = 383 500,00 €

Le montant prévisionnel est maintenu.

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées = 3 366,36 €

Le montant est abaissé à 3 366,36 € au lieu de 5 000,00 €.

Chapitre 040 – Opération d'ordre de transfert entre sections = 56 974,23 €

Le montant prévisionnel est maintenu.

Les restes à réaliser = 70 000,00 €

Le montant prévisionnel est maintenu.

IV. ENDETTEMENT

Liste des emprunts de la commune.

Objet de l'emprunt	Durée	Début	Fin	Capital	Capital restant dû	Amortiss. (D.I - Art 1641)	Intérêts (D.F - Art 66111)	annuités
Complexe éducatif	25 ans	23/01/2019	22/01/2044	1 430 950,00	696 256,31	30 355,03	13 699,25	44 054,28
Fibre optique	25 ans	01/07/2019	30/06/2044	125 000,00	98 288,72	4 528,28	1 555,20	6 083,48
Voirie, aire de jeux, enfouissement réseaux	15 ans	02/12/2016	01/12/2031	200 000,00	83 634,27	13 591,21	844,71	14 435,92
Travaux château	18 ans	26/12/2017	25/12/2035	200 000,00	117 722,10	10 995,06	1 704,18	12 699,24
Divers investissements	15 ans	02/05/2019	01/05/2034	300 000,00	179 198,89	19 781,11	2 886,37	22 667,48
Douves	30 ans	30/04/2000	29/04/2030	381 122,54	85 957,64	19 866,27	4 521,37	24 387,64
				2 637 072,54	1 261 057,93	99 116,96	25 211,08	124 328,04

Ratios de la commune.

A. CHARGE DE LA DETTE

Annuité de la dette des emprunts en cours		124 328,04	
+ Annuité de la dette du nouvel emprunt	x 100 (Ce ratio doit être inférieur à 22%)		8,230%
Recettes réelles de fonctionnement (RRF)		1 510 758,66	

La charge annuelle nécessaire pour rembourser les emprunts (intérêts + capital) consomme moins de 9% des recettes réelles de fonctionnement (RRF). La commune dispose d'une marge de manœuvre confortable avant d'asphyxier ses capacités opérationnelles quotidiennes.

B. TAUX D'ENDETTEMENT

Capital restant dû		1 261 057,93	
+ Nouvel emprunt	(Ce ratio doit être inférieur à 1,58)		0,83
Recettes réelles de fonctionnement (RRF)		1 510 758,66	

Le stock total de dette accumulé représente 83% d'une année complète de recettes de fonctionnement. Être sous la barre de 1,00 (100% des RRF) est le signe d'une politique d'endettement maîtrisée.

C. RATIO DE RIGIDITE DES CHARGES STRUCTURELLES

Chapitre 012		590 500,00	
Annuité de la dette des emprunts en cours		124 328,04	
+ Annuité de la dette du nouvel emprunt	x 100 (Ce ratio doit être inférieur à 58%)	0,00	47,316%
Recettes réelles de fonctionnement (RRF)		1 510 758,66	

Les charges "incompressibles" (ici limitées aux frais de personnel du Chapitre 012 et à l'annuité de la dette) captent moins de la moitié des recettes courantes. Cela laisse plus de 52% de budget disponible pour les autres dépenses de fonctionnement courant (achats de fournitures, subventions, entretien) ou pour générer de l'autofinancement (épargne) en faveur de futurs investissements.

L'encourt de la dette par habitant.

La population légale au 1^{er} janvier 2026 est de : **1 414 habitants**.
L'encours de la dette est de **891,80 €** par habitant.

Ce montant se situe **légèrement au-dessus de la moyenne nationale** pour les communes de la strate démographique équivalente (1 000 à 2 000 habitants), dont la moyenne oscille entre 600 € et 750 € par habitant. C'est un endettement significatif mais qui reste tout à fait gérable pour une commune de cette taille.

L'épargne brute.

L'épargne brute (ou capacité d'autofinancement) correspond à ce qu'il reste à la commune une fois ses charges courantes payées :

- Recettes – Dépenses = **178 082,66 €** d'épargne brute annuelle.
- **Taux d'épargne de gestion : 11,79 %**. La commune se situe dans la moyenne des collectivités, qui cherchent généralement à maintenir un taux d'épargne supérieur à 10 %.

La Capacité de Désendetttement.

Ce ratio indique combien d'années seraient nécessaires pour rembourser l'intégralité du capital si la commune y consacrait toute son épargne :

- Capital restant dû / Épargne brute = **7,08 ans**

Cette valeur de **7,08 ans** confirme de manière définitive la **bonne santé financière** de la collectivité :

- une capacité de désendetttement inférieure à **10 ans** est considérée comme tout à fait saine et sécurisante. Le seuil de vigilance ne débute qu'à 10 ans, et le seuil critique (zone de danger) se situe à 12 ans.
- **Marge de manœuvre** : La commune n'est pas asphyxiée par sa dette de 1,26 million d'euros. Son efficacité opérationnelle lui permet de dégager assez de ressources pour assumer son passif de manière fluide, tout en conservant du budget pour de futurs projets d'investissement locaux.

